

Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt le 29 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 22 septembre se sont réunis en séance avec du public en nombre limité de 5 personnes en salle du conseil sous la présidence de Madame Carle HEULOT, Maire.

Ouverture de la séance à 20h10

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Muriel PÉDÉMAS, Liliane MAINGARD, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Ophélie DA SILVA, Betty BOUDIER, Catherine ROBERT, Émilie LAIZEAU, Chantal LEROUX,

Messieurs Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Laurent BRÉMOND, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Vincent DE CARVALHO, Dominique JODEAU, Pascal CHAPUIS, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) :

Pouvoir(s) : Madame Sylvie LEFFRAY a donné pouvoir à Madame Betty BOUDIER,
Madame Dominique DORLÉANS a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT
Monsieur Daniel DOIZÉ a donné pouvoir à Monsieur Samuel LOISON
Monsieur Patrick BERGET a donné pouvoir à Madame Chantal LEROUX,

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Madame Catherine ROBERT, élu(e) à l'unanimité

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de son entrevue avec Monsieur Claude GASNOT et Madame Chantal LEROUX lundi 28 septembre, afin d'échanger sur la rédaction du règlement intérieur du conseil municipal, point n° 3 à l'ordre du jour. D'un commun accord, il a été décidé de reporter au prochain conseil le vote du règlement intérieur, des notions juridiques restent à vérifier.

Madame le Maire consulte l'assemblée délibérante qui décide à l'unanimité de retirer le point n°3 de l'ordre du jour. L'ordre du jour passe à 5 points.

Point n° 1 Objet : Approbation des procès-verbaux du 23 et 30 juin 2020 : Après avoir délibéré, les membres présents aux séances des Conseils Municipaux du 23 et 30 juin 2020 approuvent les procès-verbaux.

Point n° 2 Objet Approbation des ouvertures dominicales pour l'année 2021 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de dérogation des ouvertures dominicales pour l'année 2021 à sept dimanches sur le territoire de Ruaudin, 1 dimanche des soldes d'hiver, 1 dimanche des soldes d'été, 5 dimanches pour les fêtes de fin d'année et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. Adopté à l'unanimité

Point n° 3 Objet Destination de coupes de bois exercice 2021 ONF : Il convient d'inscrire à l'état d'assiette en 2021 des coupes à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la Forêt	N° parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Destination de la coupe
Forêt communale de Ruaudin	2b	2,24 ha	Amélioration petit bois	vente
Forêt communale de Ruaudin	4b	0,94 ha	Amélioration	vente

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la destination des coupes de bois de l'exercice 2021 au bénéfice de l'Office National des Forêts, ONF, décrite ci-dessus, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n°4 Objet : État d'irrecouvrabilité-Extinction de Créance : Considérant la liquidation judiciaire de la SARL BEUCHER prononcée par le Tribunal de Commerce du Mans en date du 13 mars 2018. et le rapport du liquidateur en date du 5 mars 2020 clôturant la procédure des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance actif, L'effacement de la dette de 161,67 € (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière. Sur la base de ces éléments, après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'effacement de la dette de 161,67 €, suivant l'état joint, constate l'effacement de la dette de 161,67€, dit que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2020 au compte 6542 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n°5 Objet désignation d'un Correspondant Défense : Madame le Maire propose de désigner Monsieur Didier CHOUREAU, Adjoint en charge de la délégation de la Sécurité. Madame le Maire constate aucune autre candidature et propose le vote à main levée. Après concertation, l'assemblée délibérante décide de procéder au vote à main levée. L'assemblée délibérante désigne Monsieur Didier CHOUREAU, Adjoint à la Sécurité, comme Correspondant Défense, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h35

Carole HEULOT

